

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 36 (1956)
Heft: 12

Anhang: [Notre supplément mensuel]
Autor: Chambre de commerce suisse en France

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Editorial

Nous n'avons pas l'habitude de faire, dans cette Revue, l'éloge de nos collaborateurs. Nous ne saurions cependant laisser partir notre Directeur général, M. Jean de Senarclens, sans lui exprimer nos remerciements pour l'action qu'il a accomplie au service de notre Compagnie :

- pendant trois ans comme chef des services d'information,
- pendant huit ans, comme Directeur général.

Par un labeur acharné, un dynamisme toujours renouvelé, un sens diplomatique averti, il a su faire de la Chambre de commerce suisse en France un organisme utile et efficace.

Ses qualités d'organisateur lui ont permis de faire de nos divers services un ensemble parfaitement adapté à ses tâches, au sein duquel il a su créer et affermir un véritable esprit d'équipe, permettant à chacun de participer à l'action générale que mène notre Compagnie sur le plan économique et social, pour le développement harmonieux des relations entre la France et la Suisse.

Ses initiatives ont été des plus heureuses, tant par la création de l'*Annuaire franco-suisse* que du *Bulletin hebdomadaire d'information*, très appréciés de nos membres.

M. de Senarclens s'est toujours fait l'avocat, auprès des administrations, tant française que suisse, des intérêts de la libre entreprise et il s'est créé, auprès d'elles, une estime et un respect qui ont beaucoup contribué à rendre ses interventions profitables.

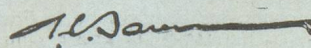
S'appuyant constamment sur une documentation sérieuse et précise, sur une impartialité reconnue, toutes ses interventions ont toujours eu pour but de faire comprendre en Suisse les problèmes français et en France les nécessités et les désirs des industriels et des commerçants suisses.

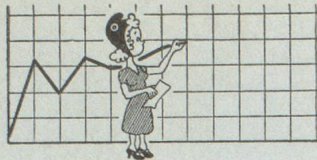
Il apportera toutes ces qualités dans sa nouvelle activité, dans l'industrie privée en Suisse, et nos vœux les plus sincères l'accompagnent pour le succès de sa carrière et ses satisfactions personnelles.

S'il nous en coûte de voir partir un fidèle collaborateur et un ami, nous sommes heureux en revanche d'adresser nos souhaits de très cordiale bienvenue à son successeur, M. Paul Gilliand, que le Conseil a nommé, dans sa séance du 20 novembre 1956, aux fonctions de Directeur général de la Chambre de commerce suisse en France.

M. Gilliand, comme son prédécesseur, est à la fois vaudois et genevois. Licencié ès sciences politiques de l'Université de Genève, il a commencé sa carrière dans le journalisme en qualité de rédacteur au *Journal de Genève*. Son intérêt pour le commerce international, pour la propagande générale et les relations publiques l'ont conduit au Siège de Lausanne de l'Office suisse d'expansion commerciale, où il a occupé pendant près de quatre ans les fonctions de secrétaire chargé de la presse et des contacts avec l'extérieur. Enfin, son goût de l'action l'a orienté vers l'industrie privée. Dans ces trois branches d'activité, diverses et complémentaires, M. Gilliand a acquis des connaissances qui lui seront précieuses dans ses nouvelles fonctions. Il s'y est fait apprécier par son caractère ouvert, calme, réaliste et par son enthousiasme. Nous sommes heureux qu'il mette ces qualités au service de la cause que nous défendons et lui faisons confiance pour faire prospérer la Chambre de commerce suisse en France et pour travailler efficacement au rapprochement de nos deux pays.

Le Président de la
Chambre de Commerce Suisse en France,





LA VIE ÉCONOMIQUE

FRANCE

LE FAIT DU MOIS **Crise du pétrole.** — La fermeture du canal de Suez et la coupure des pipe-lines du Proche-Orient ont révélé la fragilité de l'économie européenne dont l'approvisionnement en énergie est en partie tributaire de produits pétroliers en provenance surtout des pays arabes. La France, en particulier, s'est vue obligée de restreindre de 30 % sa consommation de pétrole. Le déficit en combustibles liquides ne peut être compensé que partiellement par les livraisons en provenance de l'hémisphère occidentale. En outre, le pétrole américain revient plus cher et doit être payé en dollars. Cette situation risque d'accentuer les difficultés auxquelles l'économie française a d'ores et déjà à faire face, en entraînant notamment l'aggravation du déficit budgétaire et l'augmentation de pressions inflationnistes.

BOURSE **Repli général.** — La crainte des répercussions que la pénurie de pétrole finirait par exercer sur la situation économique du pays, avait affecté profondément l'allure générale de la Bourse, en se traduisant par une contraction du volume des échanges et par un repli plus ou moins prononcé des valeurs sur l'ensemble des compartiments français et étrangers. Parmi les groupes les plus éprouvés par la baisse, il y a lieu de relever celui du pétrole ainsi que la construction automobile. Toutefois, la perspective d'une assistance pétrolière des États-Unis à l'Europe, en déclenchant une vague d'achats et de rachats, a provoqué finalement une reprise de la cote.

COMMERCE EXTÉRIEUR **Déséquilibre persistant.** — Les résultats du commerce extérieur pour le mois d'octobre dénotent une augmentation sensible des exportations qui ont atteint 147,2 milliards de francs, c'est-à-dire le chiffre le plus élevé de l'année. Mais cette augmentation n'a pas suffi à contre-balancer l'accroissement, plus rapide encore, des importations dont le montant s'est établi à 184,7 milliards. Le déficit des échanges commerciaux a donc atteint le chiffre de 37,4 milliards. Dans les relations avec les pays étrangers seuls, le solde débiteur de la balance commerciale s'est élevé au chiffre record de 51,7 milliards. Pour les dix premiers mois de l'année en cours, la balance commerciale s'est soldée par un déficit de 302,7 milliards, alors que la période correspondante de 1955 avait laissé un excédent de 16,9 milliards.

U. E. P. **Déficit record.** — En novembre, le déficit de la France à l'Union européenne de paiements a atteint le chiffre record pour cette année de 93 millions de dollars. En octobre, il se montait déjà à 78,4 millions. Pour les onze premiers mois de l'année en cours, les comptes de la France à l'U. E. P. se sont soldés par un déficit de 624,5 millions de dollars, tandis que pendant la période correspondante de 1955 un excédent de 133,8 millions avait été enregistré.

PRODUCTION INDUSTRIELLE **Nouvel indice.** — L'Institut national de la statistique vient de commencer la publication d'un nouvel indice mensuel de la production industrielle, calculé sur la base 100, en 1952. L'éloignement de la période de base, les changements intervenus dans la structure de la production depuis 1938, les progrès réalisés dans la connaissance des faits économiques, ont conduit à l'élaboration d'un nouvel indice,

amélioré grâce à une documentation plus étendue. L'indice d'ensemble (sans bâtiment) du mois de septembre s'établit à 133 et celui du mois d'octobre à 138, accusant une augmentation de respectivement 11 % et 9 % par rapport au mois correspondant de l'année précédente.

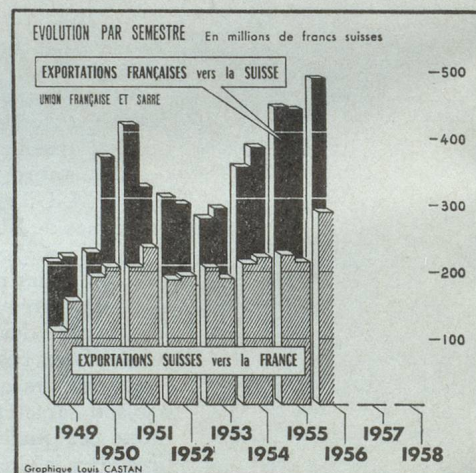
Émission de valeurs mobilières. — Le montant total des valeurs mobilières (actions, obligations et emprunts de l'État) émises et souscrites en numéraire au cours des trois premiers trimestres de 1956, s'est établi à 661 milliards de francs. Il a été nettement supérieur à celui qui avait été atteint pendant la période correspondante de 1955 (299 milliards). Cette progression résulte principalement des émissions du Trésor. En effet, les sommes recueillies par les émissions du Trésor à long et à moyen terme, compte tenu de l'emprunt Ramadier 5 %, se sont élevées à 423 milliards contre 85 milliards.

MARCHÉ FINANCIER

Nouveaux billets de 10.000 francs. — Après avoir mis en circulation le billet de 500 francs à l'effigie de Victor Hugo et celui de 1.000 fr. à l'effigie de Richelieu, la Banque de France a mis en circulation, depuis le 11 décembre, une nouvelle coupure de 10.000 francs, d'un format plus réduit que le modèle actuel.

Le portrait de Bonaparte y est représenté au recto et au verso et apparaît également en filigrane. Le recto comporte une vue de l'arc de Triomphe et au verso se détache le Dôme des Invalides.

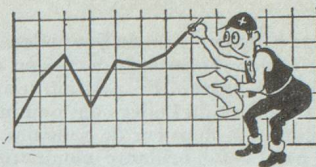
GRAPHIQUES DU COM



COURS ET INDICES FRANÇAIS

	Dernier chiffre	Chiffre du mois précédent	Chiffre de l'année précédente
Cours Napoléon	13 déc. 3.400	15 nov. 3.290	15 déc. 2.850
Cours fr. s. marché parallèle. . .	13 déc. 94,75	15 nov. 94,50	15 déc. 90,50
Ind. valeurs métropolitaines (1949 = 100)	14 déc 372	16 nov. 361	16 déc. 355
Ind. prod. ind. (1938 = 100)	octobre 196	septembre 188	octobre 174
Ind. sal. hor. ouv. mét. rég. paris. (1949 = 100)	septembre 221	août 218	septembre 202
Ind. prix de gros (1949 = 100)	novembre 143	octobre 141	novembre 137,4
Ind. prix consomm. familiale (1949 = 100)	novembre 148,2	octobre 148	novembre 146,1
Transports commere. (mio. t.)	septembre 16,5	août 15,5	septembre 15,6
Voyageurs (millions)	septembre 41,5	août 38,6	septembre 41
Ind. vol. import. (1938 = 100)	septembre 158	août 156	septembre 127
Ind. vol. export. (1938 = 100)	septembre 183	août 179	septembre 186
Solde mensuel à l'U. E. P. (mio \$)	novembre -93,0	octobre -78,4	novembre +3,6

EN QUELQUES LIGNES

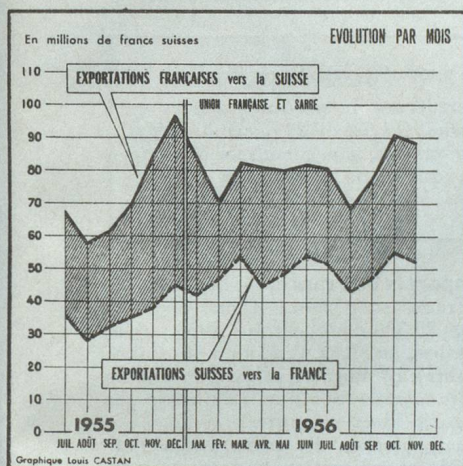


SUISSE

LE FAIT DU MOIS **Adhésion au G. A. T. T.** — Ainsi qu'il a été communiqué le 17 septembre 1956, la Suisse a présenté une demande d'accession à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (G. A. T. T.), en qualité de pays associé. Au cours de leur 11^e session, qui s'est terminée le 17 novembre 1956, les parties contractantes au G. A. T. T. ont examiné et accepté la requête suisse. L'accession de la Suisse en qualité de membre associé ne prendra effet qu'ultérieurement sur la base de négociations tarifaires entre notre pays et les parties contractantes au G. A. T. T. Ces négociations auront lieu à une date qui sera arrêtée en commun; elles devront se fonder sur le projet de nouveau tarif suisse.

COMMERCE EXTÉRIEUR **Résultats de novembre.** — En novembre 1956, les importations ont atteint 713,5 millions de francs contre 698,2 le mois précédent et 573,8 en novembre 1955. Les exportations se sont élevées à 580,8 millions contre 615,3 et 533,1 millions pour les mêmes mois. La balance commerciale pour le mois de novembre accuse donc un solde passif de 132,7 millions contre 82,9 millions en octobre et 40,7 en novembre 1955. Pour les 11 premiers mois de l'année, les importations atteignent 6 862,6 millions de francs en regard de 5.769,0 millions pour la période correspondante de 1955 et les exportations 5 609,5 en regard de 5 072,1 millions de francs, de sorte que le solde passif des 11 premiers mois de l'année en cours s'inscrit à 1 252,9 millions de francs contre 697,0 millions pour 1955.

MERCE FRANCO-SUISSE



6 862,6 millions de francs en regard de 5.769,0 millions pour la période correspondante de 1955 et les exportations 5 609,5 en regard de 5 072,1 millions de francs, de sorte que le solde passif des 11 premiers mois de l'année en cours s'inscrit à 1 252,9 millions de francs contre 697,0 millions pour 1955.

POLITIQUE MONÉTAIRE
Taux d'escompte.
— Dans une conférence faite à Zurich,

M. Schwegler, Président de la direction de la Banque Nationale Suisse a écarté la suggestion faite par certains milieux suisses de relever le taux d'escompte officiel (fixé à 1,5 % depuis le 26 novembre 1936, c'est-à-dire depuis plus de 20 ans).

Dans les conditions présentes du marché, le relèvement du taux d'escompte officiel aurait pour conséquence, a-t-il dit, de déclencher un mouvement de hausse général des taux d'intérêt. Sur le marché des capitaux, l'influence d'une telle mesure serait également défavorable car elle provoquerait simultanément un afflux de capitaux étrangers et le rapatriement de capitaux suisses placés à l'étranger, les uns et les autres attirés par les taux plus élevés.

M. Schwegler a conclu que si l'on entend sauvegarder le pouvoir d'achat du franc suisse tous les milieux doivent faire preuve de prudence et de réserve dans leurs revendications et leurs investissements.

Prêt à la B. I. R. D. — Le Conseil fédéral avait pris l'engagement envers la Banque Mondiale de soumettre aux Chambres fédérales, avant le 1^{er} janvier 1957, le projet de prêt de 200 millions de francs. Toutefois, en raison de la situation internationale et de celle du marché monétaire suisse, la Commission du Conseil National a, dans sa majorité, décidé de surseoir à l'examen de cette demande de prêt et propose de ne pas porter cet objet à l'ordre du jour de la session de décembre.

Accalmie. — Le marché suisse des émissions est entré dans une période d'accalmie, les emprunts de la Caisse Hypothécaire du Canton de Genève et de la Ville de Lausanne ayant été les derniers avant la fin de l'année. Ainsi le marché de l'argent et des capitaux pourra renforcer quelque peu ses disponibilités en vue de la grosse échéance de fin d'année. Il aura par contre à supporter au cours du premier trimestre de 1957 l'émission de nombreux et importants emprunts, en particulier pour le financement des projets des compagnies d'électricité.

23,3 milliards en 1955. — Le revenu national a été estimé à 23,3 milliards de francs pour 1955 (22,3 milliards en 1954). Depuis cette date, le revenu du travail a augmenté annuellement, en moyenne, de 7 %, le revenu des indépendants de 6 % et le revenu du capital de 4 %.

Apport de l'étranger. — En août 1956, c'est-à-dire au moment où la main-d'œuvre étrangère soumise au contrôle officiel est la plus nombreuse, les ouvriers étrangers travaillant en Suisse étaient au nombre de 326 065 dont 203 488 hommes (62 %) et 122 577 femmes (38 %). Le contingent étranger le plus fort est celui des Italiens avec 206 860 travailleurs, c'est-à-dire le 63 % du contingent total, suivi en ordre d'importance par les Allemands, les Autrichiens et les Français. Le nombre des travailleurs étrangers était de 83 102 dans la construction, de 50 773 dans l'hôtellerie, de 41 422 dans la métallurgie, de 37 950 dans les ménages, de 34 134 dans l'agriculture et de 29 494 dans le textile.

COURS ET INDICES SUISSES

	Dernier chiffre	Chiffre du mois précédent	Chiffre de l'année précédente
Cours pièce or 20 fr. s.	15 déc. 34,50	15 nov. 34	16 déc. 29,75
Cours billet 100 fr. fr.	15 déc. 1,04½	15 nov. 1,07	16 déc. 1,10½
Ind. gén. actions.	novembre 436	octobre 451	nov. 429
Coeff. d'activité industrielle (100 = satisfaisant).	3 ^e trim. 137	2 ^e trim. 136	3 ^e trim. 132
Ind. prix de gros (1939 = 100)	novembre 224,5	octobre 221,7	nov. 215,2
Ind. prix consomm. familiale (1939 = 100)	novembre 177,2	octobre 176,7	nov. 173,6
Ind. salaires hor. réels (1939 = 100)	3 ^e trim. 105,1	2 ^e trim. 103,9	3 ^e trim. 101,9
Marchandises transportées C. F. F. (mio. de t.)	octobre 2,36	sept. 2,20	octobre 2,25
Voyageurs (millions)	octobre 18,4	sept. 19,8	octobre 17,2
Ind. import. (1938 = 100)	novembre 218	octobre 214	novembre 184
Ind. export. (1938 = 100)	novembre 208	octobre 231	novembre 195
Solde mensuel à l'U. E. P. (mio. \$)	novembre + 6,7	octobre -12,6	novembre -5,7

NOUVELLES BRÈVES

Participation suisse à l'exposition de Bruxelles. — Monsieur Pierre de Salis, ancien Ministre de Suisse en France, a été nommé Commissaire suisse à l'exposition universelle de Bruxelles 1958 et Président du Collège des Commissaires généraux. Nous présentons à Monsieur de Salis nos respectueuses félicitations pour cette brillante nomination.

Représentation commerciale française en Suisse. — Monsieur André Gabaudan, Conseiller commercial près l'Ambassade de France à Berne, quitte son poste où il a largement contribué à développer les échanges commerciaux entre la Suisse et la France. Nous le prions de croire à nos sincères remerciements et présentons nos vœux de bienvenue à son successeur, Monsieur Hugues.

Nomination de consuls suisses. — Le *Journal Officiel* du 18 novembre 1956 annonce que l'exequatur a été accordée à Monsieur Georges Falquier en qualité de consul de la Confédération suisse à Dakar, avec juridiction sur l'Afrique occidentale française et sur le Togo placé sous tutelle de la France.

D'autre part, le Conseil fédéral suisse a nommé Monsieur Henri Voirier en qualité de consul général de Suisse à Alger, en remplacement de Monsieur Jules Arber qui prend sa retraite à la fin de l'année. Pour succéder à Monsieur Voirier, le Conseil fédéral a nommé Monsieur Marcel Grosjean en qualité de consul de Suisse à Besançon.

Distinction. — Monsieur Ernst Müller, vice-président et délégué du Conseil d'administration de la Société Georges Fischer à Schaffhouse, après avoir reçu à l'occasion de son soixante-dizième anniversaire, le témoignage de l'estime, de la reconnaissance et de l'affection de tout le personnel de cette grande entreprise, a été élevé, le 17 novembre 1956, au grade de Docteur honoris causa de l'École Polytechnique Fédérale, en récompense des grands services rendus à notre pays pour son ravitaillement en fer et en acier pendant la deuxième guerre mondiale et en témoignage de reconnaissance pour les efforts qu'il a déployés en faveur du développement de l'industrie sidérurgique et métallurgique suisse, ainsi que pour la conception et la réalisation de cette œuvre unique sur le plan historique et culturel : la bibliothèque du fer au couvent de Paradies, près de Schaffhouse. Nous sommes fiers de l'hommage qui est ainsi rendu aux éminentes qualités de l'un des membres les plus fidèles et les plus dévoués de notre Conseil d'Administration et adressons à Monsieur Ernst Müller nos très vives félicitations.

Réunions d'information. — Pour faire ses adieux aux membres de notre Chambre du Commerce et pour leur présenter Monsieur Paul Gilliard, son successeur, Monsieur Jean de Senarclens, Directeur général, a dirigé des réunions d'information à Bâle, Schaffhouse, Winterthour, Saint-Gall, Zurich, Soleure, Berne, Neuchâtel, Lausanne, Genève, et à Marseille, Lille, Strasbourg et Mulhouse; de même des réunions ont été organisées avec les comités de nos sections de Besançon, Lyon et Bordeaux.

Cycle de conférences. — Le cycle de sept conférences consacré à l'Unification économique de l'Europe et organisé par notre Chambre de commerce s'est ouvert par de grands succès avec les conférences de M. Raymond Aron et de M. Giovanni Malagodi, dont les lignes essentielles ont été reproduites dans nos revues de novembre et de décembre puis avec la conférence de M. Hermann Abs, dont le résumé paraîtra dans notre publication de janvier.

Ce cycle se poursuivra, le jeudi 17 janvier 1957, par l'exposé de Monsieur Étienne de la Vallée-Poussin, Sénateur, sur le sujet « la Belgique et l'Europe ».

Relations économiques entre la Suisse et la Sarre. — Le 27 octobre 1956 a été signé le traité franco-allemand fixant le nouveau statut de la Sarre. En application de ce traité, la Sarre sera rattachée politiquement à l'Allemagne dès la mise en vigueur du traité, c'est-à-dire le 1er janvier 1957, à condition que les ratifications parle-

mentaires nécessaires aient été obtenues en temps utile. Le rattachement économique de la Sarre à l'Allemagne se fera le 31 décembre 1959 au plus tard. La période d'environ trois ans qui s'étendra du 1er janvier 1957 au rattachement économique définitif est appelée « période transitoire ». Pendant cette période l'Union monétaire et douanière franco-sarroise sera maintenue; resteront également applicables à la Sarre les accords conclus par la France avec l'étranger en matière monétaire et douanière et ceux concernant le commerce extérieur.

Il résulte des dispositions qui précèdent qu'il n'y aura pas de changement, à partir du 1er janvier 1957, dans le régime applicable aux relations commerciales et financières entre la Suisse et la Sarre, qui demeureront régies, d'une part par l'accord commercial franco-suisse du 29 octobre 1955, valable jusqu'au 30 juin 1957, et, d'autre part par l'accord de paiement franco-suisse du 29 novembre 1952.

Évolution du commerce franco-suisse. — Le commerce entre la France (Métropole + Sarre) et la Suisse a évolué de la manière suivante, en 1.000 francs suisses :

	FRANCE + SARRE		
	Export. franç.	Export. suisses	Balance franç.
Moyenne mensuelle 1955	70.482	32.519	+ 37.963
Septembre 1956 . . .	75.528	43.551	+ 33.977
Octobre 1956	87.829	50.951	+ 36.879
Novembre 1956 . . .	85.391	47.282	+ 38.109

Importation de produits suisses en France

Un avis aux importateurs de produits suisses en France a paru au *Journal Officiel* du 27 décembre 1956. Nous renvoyons, à ce propos, nos membres à la circulaire d'information que nous leur avons adressée le 3 janvier 1957.

Prix des produits importés en France. — Les prix des produits importés en France sont soumis à une nouvelle réglementation (arrêté n° 23.300 du 29 octobre 1956 publié au B. O. S. P. du 31 octobre, au M. O. C. I. du 5 novembre et au J. O. du 9 novembre), commentée et expliquée dans le *Moniteur officiel* du commerce et de l'industrie du 22 novembre 1956, page 3773 et suivantes.

Le principe demeure le blocage des prix institué par l'arrêté du 19 juillet 1956, les majorations des prix franco-frontières et des droits et taxes douaniers ne pouvant être répercutés qu'en valeur absolue et les marges demeurant constantes aux différents stades de la distribution.

Toutefois une liste de produits a été publiée en annexe I à l'arrêté du 29 octobre, qui sont soumis à un régime autoritaire de fixation des prix : arrêté ministériel, cadre de prix, liberté contrôlée ou liberté surveillée. Lorsque les produits importés figurent dans cette liste et sont soumis à l'un des trois premiers régimes cités, ils ne peuvent être vendus à un prix supérieur à celui du marché intérieur.

Restrictions d'essence. — La situation évoluant continuellement, soit dans le domaine des permis de circulation, soit dans celui de la distribution de l'essence, il n'est pas possible de donner ici des renseignements précis et définitifs.

Nous avons toutefois pu dépêcher nombre d'automobilistes, membres de notre Chambre de commerce, qui s'étaient adressés à nous. Nos services restent à disposition pour donner tous renseignements à ce sujet.